

# Lisez-moi V94



## **V.3.00.94 / 3 février 2021**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.94 d'Impact emploi association.

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#), vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [forum des tiers de confiance](#), veuillez trouver [ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion](#)).*

### **– Sommaire –**

- [Informations importantes](#)
- [DSN](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Paramétrage](#)
- [Fiches à la une](#)
- [Rappels](#)



### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

#### **► Problème de connexion au serveur Impact emploi : Repassez en mode connecté**

Lors de la dernière mise à jour (V.3.00.93), il est possible que vous ayez rencontré des difficultés de connexion au serveur Impact emploi.

-> Dans ce cas, vous avez sollicité l'assistance qui a procédé à la mise en

mode « assistance » de votre connexion.



Vous pouvez désormais repasser seuls en mode connecté grâce au [mode opératoire « Mise à jour du mode de connexion » disponible ICI](#) sans passer par l'assistance.

---

#### ► Téléchargement de la mise à jour



Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des conditions de travail actuelles (*travail à distance...*), il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.

Si vous êtes dans ce cas, suivez [ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

---

#### ► DSN norme 2021

La version livrée vous permet de déposer vos DSN 2021.



Si des bulletins de février 2021 ont été saisis avec la version 3.00.93 ils doivent être impérativement recalculés avec la version 3.00.94.

---





## DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

### ► Norme DSN 2021 : Ajout du niveau de diplôme préparé par l'apprenti

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2021, le niveau de diplôme préparé par les apprentis doit obligatoirement être renseigné (Anomalie bloquante DSN-Val).

A cet effet, la rubrique « **Informations complémentaires** » de la **Fiche administrative du salarié** s'est dotée d'un nouvel onglet « **Niv. diplôme** » :

The screenshot shows the DSN software interface. On the right, a vertical menu lists various options: 'Retour à l'écran principal', 'Convention collective', 'Gestion des contrats', 'Caisses sociales', 'Coordonnées bancaires / Salaires', 'Informations complémentaires' (highlighted in purple), and 'Formulaires types liés à l'emploi'. A red arrow points to the 'Informations complémentaires' option. The main area displays the 'Informations complémentaires' form with tabs for 'Supprimer un diplôme', 'Nouveau diplôme', and 'Modifier un diplôme'. The 'Nouveau diplôme' tab is active, showing fields for 'Date de début de validité', 'Date de fin de validité', and 'Niveau de diplôme'. Below these fields are buttons for 'Ind. kilométriques', 'Chèques vacances', 'Modifications à venir', 'BOETH', 'Niv. de formation', 'Niv. diplôme' (highlighted with a red box and a red arrow), and 'Autres'. At the bottom, there is a 'MODIFICATION' button and a 'Quitter' button.

### ► Mi-temps thérapeutique : Nouveaux motifs « Temps partiel thérapeutique »

Pour répondre à la norme DSN 2021, le logiciel vous propose désormais 4 choix pour le motif « **Temps partiel thérapeutique** » (contre un seul dans les versions précédentes), disponibles via l'onglet « **Arrêt de travail** » de la fiche du bulletin de salaire :

- *Risque maladie*
- *Accident travail*
- *Accident de trajet*
- *Maladie professionnelle*



Si vous êtes concernés, vous devez recalculer vos bulletins.

-> Vous devez sélectionner le motif qui est en lien avec la raison de l'arrêt, comme dans l'exemple ci-dessous :

Janvier 2021 Période d'emploi 01/01/2021 au 31/01/2021 1er Trimestre 2021

Quotité 151,67  
Salaire de base 1 554,62  
Différentiel sur salaire 0,00

Arrêt de travail Reprise du travail IJ Sécurité Sociale IJ Prévoyance

Base pour la retenue 1 554,62 Horaire théorique mensuel à temps complet 147,00

| du                           | au         | Date de retour | Motif                                               | Libellé | Nombre heures | Mt retenues |
|------------------------------|------------|----------------|-----------------------------------------------------|---------|---------------|-------------|
| 01/01/2021                   | 15/01/2021 | 16/01/2021     | tps partiel thérapeutiq                             |         | 70,00         | 740,2'      |
|                              |            |                | Maladie                                             |         |               |             |
|                              |            |                | Accident du travail                                 |         |               |             |
|                              |            |                | Adoption                                            |         |               |             |
|                              |            |                | Maternité                                           |         |               |             |
|                              |            |                | tps partiel thérapeutique (risque maladie)          |         |               |             |
|                              |            |                | tps partiel thérapeutique (Accident travail)        |         |               |             |
|                              |            |                | tps partiel thérapeutique (Accident de trajet)      |         |               |             |
|                              |            |                | tps partiel thérapeutique (Maladie professionnelle) |         |               |             |
|                              |            |                | Maternité et accueil de l'enfant                    |         |               |             |
| Total :                      |            |                |                                                     |         |               | 7           |
| Brut                         |            |                |                                                     |         |               | 55,69       |
| Net à payer avant imposition |            |                |                                                     |         |               | 82,37       |

MODIFICATION Bulletin généré en 3.00.94 Rattachement 2101 Création 25/01/2021 quitter

Employeur/Salarié  
Modifier le bulletin en cours  
Enregistrer  
Supprimer  
Aperçu bulletin détaillé  
Aperçu bulletin simplifié  
Impression du bulletin  
A partir du brut  
A partir du net  
Retour à l'écran principal  
Zones complémentaires  
Gestion congés payés  
Données conventionnelles.Pénibilité  
Fin de contrat  
Arrêt de travail  
Régularisations des cotisations  
Liste des bulletins générés

-> Vous rencontrerez **une anomalie non bloquante** lors de la vérification de votre fichier dans DSN-Val, vous indiquant qu'il **manque la subrogation**.

-> **Cet élément n'étant pas bloquant vous pouvez déposer vos DSN.**

*Une modification sera développée dans une prochaine version afin de corriger cette anomalie.*

[RETOUR  
SOMMAIRE](#)



## AUTRES DECLARATIONS

### ► Formation professionnelle Artistes 2020

L'aide au remplissage AFDAS concernant la **formation professionnelle Artiste 2020** est disponible dans cette mise à jour (Onglet « Actions mensuelles/trimestrielles » / « Déclarations » / « Annuelles » / « Formation et courrier »).



**Merci d'attendre la version 3.00.95 livrée prochainement pour établir les bordereaux de la formation professionnelle autre que « Artistes ».**



Si besoin, retrouvez la [procédure d'accès à l'aide au remplissage Formation Professionnelle](#).

---

### ► Aide au remplissage pôle emploi artistes

L'aide au remplissage du bordereau mensuel « Pôle emploi service » est modifié à compter de cette version.

-> La réduction générale des cotisations figure désormais sur le bordereau

---



## PARAMETRAGE

### ► Rappel sauvegardes et restaurations

Si vous êtes de retour en situation de télétravail, **pensez à revoir vos scripts de sauvegarde** (*vous avez peut-être changé de répertoire ou reporté certaines sauvegardes*).



Retrouvez si besoin la fiche pratique « [Sauvegardes et restaurations](#) », ainsi que la fiche « [Sauvegarde des bases de données – Anomalies](#) ».

---





## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une** suivant **l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Aide au remplissage « Formation Professionnelle »](#)
- [Édition du formulaire « Taxe sur les salaires »](#)
- [Édition du formulaire « DRA Artistes »](#)
- [Module général « Régularisation de bulletins »](#)
- [Onglet « Régularisation de cotisations »](#)
- [COVID-19 – Annulation de cotisations et aide au paiement](#)
- [COVID-19 – Activité partielle / Chômage partiel](#)
- [Sauvegarde base de données – Anomalies](#)
- [Utiliser Impact emploi en télétravail](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !

N'hésitez pas à vous servir de l'outil **recherche par mots clés** pour trouver une fiche spécifique :

**PLUS**

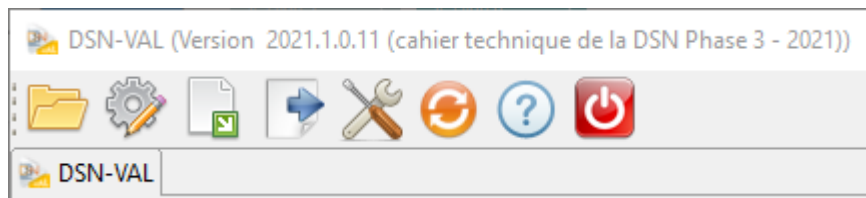


## RAPPELS

### ► Nouvelle version DSN-Val 2021 à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2021, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est à installer sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la 2021.1.11 :



**Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme habituellement lors des livraisons de versions.**

**Vous devez télécharger la version DSN-Val 2021.1 à partir du [portail DSN](#).**



Si besoin, retrouvez [ICI la procédure d'installation et d'utilisation de votre outils de contrôle DSN](#).

---

### ► Comment joindre l'assistance ?



En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Lors de vos demandes d'assistance, **n'oubliez pas de communiquer un contact téléphonique autre afin que l'équipe technique puisse vous joindre**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

---

Pour toute **demande de régularisation DSN**, merci d'utiliser le formulaire [« Fiche-navette – Régularisation DSN »](#).

Toute demande de régularisation passant par l'adresse mail habituelle de l'assistance ne sera pas prise en compte par les techniciens.

Pour toute autre demande, l'**unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr)**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin

d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

